

**Association Nature Sans Gènes**

01190 Boz

Président FEVRE Raymond

Secrétaire MATHY Frédéric

Trésorier FOURNIER Philippe

Boz le 26 septembre 2005

Destinataire : Communauté de Communes de Pont de Vaux, M Guillermin

Copie pour information :

Secrétariat Général de la Préfecture de l'Ain, M Vrai.

Inspection des installations classées, Mme Mereau

Entreprise Bourgogne Alcool, M Magnin.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Pont de Vaux,

L'association « Nature sans gênes » s'est opposée vigoureusement à l'implantation de la distillerie Bourgogne Alcool.

Aujourd'hui, nous constatons que ce projet va bien être réalisé et cela, malgré les inquiétudes partagées par une partie importante de la population du canton, dont vous avez eu connaissance à travers notre entretien et nos différents courriers. Nous déplorons cette situation mais nous en prenons néanmoins acte.

Notre rôle de vigilance n'est cependant pas terminé. Nous espérons sincèrement qu'un certain nombre de craintes que nous avons exprimées, resteront sans objet. Cependant, nous savons aussi, et Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture qui nous a reçu en a bien convenu, que ce sont souvent des associations de riverains comme la notre qui témoignent de problèmes que les réglementations en vigueur auraient dues déceler et résoudre.

Nous souhaitons aujourd'hui continuer à suivre ce dossier afin de s'assurer que l'exploitation de cette usine se fera dans les meilleures conditions possibles.

Parmi les craintes que nous avons exprimées, il y avait celles liées à la pollution et au rejet dans l'atmosphère de substances toxiques. L'association « Nature sans gêne » souhaite, pour une transparence totale, faire réaliser des analyses de sol, de l'air, avant l'implantation de Bourgogne Alcool. Les résultats de ces analyses, serviront de témoin par rapport à des analyses qui pourront être faites dans quelques années. La collectivité aura alors un point de comparaison précis qui sera précieux pour connaître l'incidence de la distillerie sur notre environnement.

Une autre crainte que nous avons exprimée concernait le pompage d'une grande quantité d'eau dans la nappe phréatique. Dans l'enquête publique, il est précisé à ce sujet : « *Une étude géophysique avait été réalisée sur le site de Burgundy, en vue de la création d'un forage. On peut voir que le sondage SE1 doit se situer dans le même aquifère que le forage réalisé en 1987 suite à l'étude CPGF 3129.*

*Ce forage avait permis de mettre en évidence des débits importants de l'ordre de 150 m<sup>3</sup> /h. On peut donc penser trouver assez facilement sur notre site un puits délivrant les 25 m<sup>3</sup> /h recherchés.*

*Afin de vérifier la capacité de cet aquifère à ne pas se tarir, nous pourrions réaliser sur le forage CPGF en place, afin de connaître 5 ans après sa mise en exploitation, son niveau piézométrique, ce qui nous permettra de connaître l'influence du soutirage de l'eau sur le niveau de la nappe après plusieurs années d'utilisation. »*

Dans le même souci de transparence, nous souhaitons que la Communauté de Communes nous communique le niveau mesuré en 1987 ainsi que les derniers relevés sur le forage de l'entreprise Burgundy. Ces chiffres là aussi pourront permettre de montrer que nos craintes étaient vaines, ou alors de prendre les dispositions nécessaires.

Nous restons à votre disposition pour plus d'informations.

En espérant que ce courrier recevra un écho favorable et que nous pourrions travailler ensemble à l'avenir de notre canton, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la Communauté de Communes, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président  
Raymond FEVRE